

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEZ - FONTAINE**

SAMEDI 18 FEVRIER 2023

Date de la convocation :

13/02/2023

Date d'affichage :

23/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 9

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : **08**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de février à 10 heures, le conseil Municipal de la commune de Lez-Fontaine (Nord) régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe HANOT, Maire.

Présents : Philippe HANOT, Jacky AMBROZY, Michel BLAUWBLOMME, Chantal CARETTE, Raphaëlle HANOT, Ludovic JOURDAIN, Joeffrey LOUCHE, Ignacio SERE

Absents excusés : Jacques DERAIME

Secrétaire de séance : Chantal CARETTE

Objet de la Délibération : Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'entrée en vigueur de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, et notamment son article 13, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels, le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 précise les modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Il précise qu'en application de ce décret, il appartient aux maires des communes de nommer un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal.

Ce correspondant incendie et secours sera un interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Monsieur le Maire propose de nommer Ignacio SERE, conseiller municipal, correspondant incendie et secours.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

NOMME Monsieur Ignacio SERE, correspondant incendie et secours pour la commune de LEZ-FONTAINE.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits

**Le Maire,
Philippe HANOT**

**La secrétaire de séance,
Chantal CARETTE**